

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Enquête publique portant sur la procédure de déclassement anticipé de la parcelle AD 666p dans la perspective d'une opération immobilière

Par arrêté n° U-2026-001 du 27 mai 2026, le Maire de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de déclassement anticipé de la parcelle AD 666p dans la perspective d'une opération immobilière.

La personne responsable de l'enquête publique relative à la procédure de déclassement anticipé de la parcelle AD 666p dans la perspective d'une opération immobilière est la commune de Saint-Maurice-de-Beynost représentée par son maire, M. Pierre GOUBET dont le siège administratif est situé 1 Avenue du Mas Rolland, 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver le déclassement anticipé éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par le public.

A cet effet, par arrêté n° U-2026-001 du 27 mai 2026, le Maire de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost a désigné M. Florent PELLIZZARO en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST, 1 Avenue du Mas Rolland, 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST du lundi 22 juin 2026 à 8h30 au lundi 6 juillet 2026 à 18h30, soit 15 jours consécutifs. Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Maurice-de-Beynost selon les dates indiquées ci-dessous:

- le lundi 22 juin 2026 de 9h à 11h ;
- le mercredi 1er juillet 2026 de 9h à 11h ;
- le lundi 6 juillet 2026 de 16h à 18h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Saint Maurice de Beynost – 1 Avenue du Mas Rolland – 01700 Saint Maurice de Beynost
- Sur le registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- L'arrêté municipal d'ouverture et organisation d'une enquête publique sur la procédure de déclassement anticipé et désignation d'un commissaire enquêteur,
- Une notice explicative,
- Une étude des impacts,
- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire,
- Des photos,
- L'avis d'ouverture de l'enquête publique, et l'attestation de parution.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINT MAURICE DE BEYNOST et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A SAINT MAURICE DE BEYNOST,
Le Maire,
Pierre Goubet